

CLAUDE JACCOTTET - THÉO-ANTOINE HERMANES
ALFRED WYSS - CHARLES BONNET

L'ARCHITECTE ET LES ARTISANS DE LA RESTAURATION
DES MONUMENTS: MISSION ET COLLABORATION

Ce colloque a été organisé par M. Ernest Martin, président de la section suisse de l'Icomos et préparé par MM. Alfred Wyss, conservateur des monuments du canton de Bâle, Charles Bonnet, archéologue cantonal à Genève, Théo-Antoine Hermanès, restaurateur de peintures à Genève et Claude Jaccottet, architecte à Lausanne qui ont introduit le sujet en décrivant chacun la conception qu'ils avaient de leur mission en tant qu'artisans de la restauration.

Les organisateurs s'étaient sérieusement intéressés à la révision de la charte de Venise envisagée lors de l'assemblée générale de l'Icomos en 1975 à Rothenbourg. S'étant rendu compte à l'étude que ce texte fondamental de 1964 conservait toute son actualité et ne méritait que quelques adjonctions de peu d'importance, ils ont alors préféré poser la question cruciale de la procédure idéale à suivre lors d'une intervention. Ce sont donc des problèmes d'organisation pratique et administrative qui ont été l'objet des débats, à l'exclusion volontaire de toute discussion sur l'éthique de la conservation et de la restauration.

Les débats ont été conduits par le Professeur Alfred-A. Schmid, président de la commission fédérale des Monuments historiques et par M. Jean Sonnier, inspecteur principal des Monuments historiques de France.

La prise de conscience des destructions accélérées du patrimoine architectural n'a pas été sans guider le choix de ce thème, car les atteintes qu'il a subies ces dernières années exigeaient la mise au point d'une organisation clairement définie, bien ordonnée et logiquement hiérarchisée de la conservation et de la restauration. Le fruit de cette réflexion s'est concrétisé sous la forme d'une résolution énonçant les principes à respecter à l'avenir, étant

entendu que cette procédure « idéale » doit être appliquée à la restauration non seulement d'un monument classé mais aussi à celle d'une maison paysanne, d'un ensemble urbain et de chacun des édifices qui en font partie.

*Textes des exposés présentés pour introduire le thème
Du rôle du conservateur des monuments par Alfred Wyss*

Pour illustrer le rôle du conservateur, il faut partir de la tâche de conservation des monuments. Elle embrasse tous les efforts nécessaires à la connaissance et à la conservation des monuments et de leur contenu, — au sens le plus large de monuments culturels à l'exclusion des activités de musée, — à leur gérance et à leur utilisation. Celui qui participe à une telle oeuvre, en toute responsabilité, contribue à la conservation des monuments.

Les conservateurs s'occupent cependant de la totalité des problèmes, de la théorie à la pratique, de la recherche à la réalisation. C'est pourquoi il existe des personnes qui remplissent la tâche de « Conservateur » et sont en principe des employés ou des fonctionnaires de l'Etat, une tâche aussi complexe ne pouvant être assumée dans le cadre de l'exercice d'une profession libérale.

La collaboration à la restauration n'est qu'une partie du cahier des charges du conservateur, partie essentielle de ses obligations, d'ailleurs.

Dans la restauration, le conservateur n'est pas l'exécutant, mais d'abord le conseiller et le surveillant. Son activité dépend essentiellement du savoir et des capacités de ses partenaires. Dans la mesure où le groupe des hommes de métiers concernés domine la restauration dans le sens de la conservation du monument, il lui est d'autant plus facile de se limiter à conseiller et à surveiller de manière critique les interventions, en vue de la conservation et de la restauration et mise en valeur du monument.

En réalité, on rencontre rarement chez les architectes, les restaurateurs ou les artisans un sens de la restauration basé sur des expériences ou des connaissances profondes ou qui aient l'attitude positive indispensable. C'est pourquoi le conservateur est obligé d'abandonner sa position de conseiller pour en arriver à prescrire au maçon la manière de crépir, au peintre non seulement la couleur mais les matières à utiliser, à préciser aux architectes les formes et les types, à suggérer à certains restaurateurs la manière de procéder au dégagement des peintures et de faire des retouches ou de les leur interdire et enfin à contrôler au plus près l'exécution du travail.

Si pleine d'enseignements que puisse être cette extension de sa mission, elle n'en est pas moins limitée soit par la question de responsabilité de

l'exécution qui n'est normalement pas la sienne, soit par ses capacités personnelles. C'est avec des architectes et des restaurateurs expérimentés que le dialogue sur des plans esthétiques et techniques est le plus intensif et le plus fructueux pour le bien de l'objet à restaurer.

Dans la restauration, la mission du conservateur des monuments devrait être définie de la manière suivante:

1. Appréciation de l'objet et de ses parties en rapport avec son importance historique et artistique.
2. Directives générales pour la restauration.
3. Examen de l'intention de restaurer sur la base du projet et des propositions d'utilisation, des recherches historiques et des analyses de l'archéologue et du restaurateur. Appréciation de ces résultats dans le but d'une mise en valeur de l'édifice.
4. Pendant la restauration: conseils aux architectes, ingénieurs, restaurateurs et artisans dans les domaines esthétiques et techniques du point de vue de la conservation du monument.
5. Etablissement d'un rapport, éventuellement publication.

En matière de restauration les questions que pose la conservation des monuments peuvent se résumer ainsi:

1. La substance historique est-elle suffisamment connue et analysée et peut-elle être maintenue?
2. L'affectation proposée pour l'édifice contribue-t-elle dans une proportion acceptable à sa conservation?
3. Dans quelle mesure des adjonctions sont-elles nécessaires à la compréhension du monument et dans quelle mesure peuvent-elles représenter un danger de falsification?
4. Quels compromis sont supportables sur le plan de l'utilisation, des nécessités techniques et des exigences de l'opinion publique.
5. Dans le domaine technique: après la restauration sera-t-il encore possible de restaurer l'édifice? Le vieillissement des matériaux utilisés est-il connu?
6. Où sont les limites de l'utilisation des techniques anciennes?
7. Les moyens techniques employés satisfont-ils aux exigences esthétiques?
8. Les capacités des artisans sont-elles suffisantes et la multiplication des erreurs supportables?
9. Et, toujours dans le domaine esthétique: est-ce bien?

Si nous joignons à la liste de ses obligations celle des questions qu'il doit se poser, le conservateur doit être doué dans de nombreux domaines.

Chacun fait bien ce qui correspond à ses propres dispositions: tantôt la recherche, tantôt la pratique.

Au sein du groupe pluridisciplinaire proposé dans le projet de résolution, le conservateur des monuments est la conscience historique et l'interlocuteur valable pour tout. D'une manière générale, il doit chercher à percevoir les domaines qui ne sont pas encore exploités — l'analyse de l'histoire de la construction, l'examen critique des moyens actuellement disponibles sur le marché, etc.

Le restaurateur de peintures, par Théo-Antoine Hermanès

En Suisse romande et dès 1970, le besoin de collaboration interprofessionnelle dans le domaine de l'histoire monumentale régionale s'étant fait ressentir, un groupe de spécialistes attachés à ces questions se réunit régulièrement jusqu'en 1977 pour débattre de leurs problèmes et mieux connaître les nécessités de leurs professions respectives; ceci à l'instigation et sous l'impulsion de Monsieur Marcel Grandjean, historien du monument à Lausanne. Ce colloque, grâce à des commissions diverses et à des visites de chantiers ou de monuments, suscita des discussions souvent passionnées et provoqua des réflexions sur nos activités.

En 1975, à l'occasion de l'année européenne pour la défense du patrimoine architectural, mon ami Claude Jaccottet et moi-même, avons écrit un petit article pour l'Alliance culturelle romande. Je l'ai relu pour préparer cette communication et je me permettrai d'en citer un passage qui me semble répondre assez bien à nos préoccupations actuelles:

« Concrétiser en termes précis et facilement dogmatiques la notion de restauration serait lui imposer peut-être sa plus grave limitation puisque, en ce domaine, ce qui est vrai dans un cas ne saurait l'être avec certitude dans un autre et avec encore moins d'évidence dans tous les cas. Linus Birchler, qui fut durant plus de vingt ans président de la Commission fédérale des monuments historiques, disait que " l'oeuvre doit se restaurer elle-même "; cela signifie que la nature propre de l'oeuvre, par la connaissance complète qu'on doit en acquérir, finit par s'imposer et dicter le mode de restauration à suivre, différent selon chaque objet. Ce caractère spécifique de la restauration permet de comprendre pourquoi cette notion est si difficile à décrire et pourquoi elle peut varier tellement selon les époques, les régions et les individus et même, chez une seule personne selon ce qu'elle en dit, écrit ou fait.

La restauration des monuments historiques des ensembles construits

urbains ou non, et plus généralement des oeuvres des temps passés, reste pour le moment une activité qui va dans un sens contraire à celui de la civilisation actuelle et peut même parfois mettre en doute la notion de progrès continu, sous son aspect matérialiste en tout cas.

Et si l'activité des archéologues, de nature spécifiquement scientifique, n'est pas discutée, si celle des restaurateurs de peinture et de sculptures est de plus en plus reconnue comme une profession définie avec droit d'existence à part entière parmi les activités modernes, il n'en est malheureusement pas encore ainsi de celle de l'architecte qui s'occupe de restauration ».

Et ceci est bien regrettable, car, à mon avis, l'architecte est placé au centre des activités déterminées par la plupart des restaurations et il devrait en être le responsable majeur.

Sa profession le met en contact direct et fréquent avec les maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, etc... et sa formation universitaire devrait lui permettre d'avoir un dialogue fructueux avec les représentants de disciplines scientifiques ou morales tels que historiens, historiens de l'art, archéologues, archivistes et autres... C'est lui qui doit coordonner tous les travaux réalisés au cours d'une restauration et c'est lui qui finalement, qu'on le veuille ou non, laisse sa « patte » sur le monument.

Le restaurateur de peintures murales et de sculptures doit collaborer étroitement avec l'architecte dès l'instant où celui-ci reçoit son mandat. Il doit lui communiquer toutes les diverses observations concernant les techniques, les réfections et l'état de conservation, qu'il peut faire sur les peintures murales, les sculptures, les enduits et le bâtiment en général.

Lorsque le chantier aura débuté, les sondages absolument nécessaires réalisés par le restaurateur ainsi que les analyses faites en collaboration avec le chimiste pourront souvent avoir une influence déterminante sur la poursuite des travaux.

Par la suite, le restaurateur, grâce à sa présence continue sur le chantier et grâce à son expérience, devrait être le collaborateur le plus direct de l'architecte et veiller à ce que les conventions internationales qui régissent la conservation et la restauration des monuments historiques soient respectées. Il devra sensibiliser les autres corps de métier tels que maçons ou tailleurs de pierre à la conservation la plus large des matériaux anciens utilisés dans le bâtiment, car ces professionnels ont souvent trop tendance à rénover plutôt qu'à restaurer. Beaucoup sont convaincus qu'ils utilisent les mêmes techniques que leurs prédécesseurs et qu'ils sont les gardiens respectueux de pratiques anciennes ou encore qu'une copie parfaite est chose réalisable. Nous savons que tout cela est illusion, car nous sommes tous, que nous le voulions ou pas, marqués par l'évolution constante du goût et nous savons qu'à

chaque époque, on a une perception différente des oeuvres qu'ont laissées les générations précédentes.

Dès le début de sa formation, le restaurateur est sensibilisé à ces problèmes et il est incité à aborder l'oeuvre qui lui est confiée avec le plus grand respect et la plus grande modestie. C'est aussi pourquoi, ces dernières années, les restaurateurs soulignent de plus en plus la différence entre restauration et conservation et qu'ils donnent une plus grande importance à cette dernière activité. Les travaux se font par étapes bien déterminées et successives de manière à permettre à l'oeuvre elle-même de dicter des modifications à un programme préalablement établi. Il faut éviter à tout prix de s'en tenir à des décisions concernant l'aspect final de l'oeuvre qui auraient été prises en début de restauration et adopter une politique de prudence qu'on pourrait appeler « des petits pas ».

Contrairement à l'architecte et aux autres professions du bâtiment, le restaurateur n'a pas été formé pour être un créateur ou un réalisateur, mais seulement pour soigner la matière d'une oeuvre déjà existante et pour tenter de mettre cette dernière en valeur sans la trahir.

L'archéologue, artisan de la restauration, par Charles Bonnet

Si l'on admet que le premier devoir de l'archéologue est l'étude scientifique des monuments anciens et la transmission aux générations futures de la documentation amassée sur les chantiers de fouilles, il faut bien admettre aussi que, depuis quelques décennies, le champ de ses responsabilités s'est élargi. L'archéologue médiéviste est devenu l'un des artisans de la restauration, au même titre que le spécialiste des peintures murales ou celui des maladies de la pierre. Il se trouve confronté à tous les problèmes de la sauvegarde du patrimoine qui marquent si fortement notre génération et il est ainsi de plus en plus souvent appelé à intervenir, sur un plan de politique générale déterminée par le choix que fait une ville ou un village de conserver ou non l'image de son passé.

La position de l'archéologue est donc fondamentalement modifiée, il n'est plus seulement l'homme de la recherche mais il doit aussi se préparer à faire respecter les constructions qu'il connaît mieux, et sous d'autres aspects, que la plupart des personnes appelées à intervenir dans leur destin. Son analyse architecturale, qui ne devrait pas être faite rapidement, va pourtant devoir s'accélérer car l'architecte ou le responsable politique a besoin de justifier une intervention peut-être plus onéreuse ou qui demandera un temps de réflexion; les données fournies par l'archéologue deviennent alors une

sorte de bouclier. Conditionnés par ces impératifs liés au temps ou au coût, les travaux archéologiques restent souvent purement techniques et parfois sans rapport réel avec une connaissance profonde de l'édifice; le scientifique est alors utilisé pour donner bonne conscience et l'on oublie que toute étude comporte des règles qu'il est dangereux de transgresser. L'archéologue a ainsi de plus en plus l'impression qu'il doit fournir des résultats spectaculaires pour impressionner ses contemporains, s'il veut du moins être pris au sérieux; il mettra donc en oeuvre tous les moyens disponibles afin que le financement de ses recherches, toujours plus ambitieuses, soit assuré.

Mais le point qui nous paraît le plus dramatique est le développement exponentiel des destructions de notre patrimoine archéologique. L'évolution de la société moderne provoque des agressions multiples et souvent imprévisibles; les bâtiments, comme le sous-sol archéologique, sont perturbés s'ils ne sont pas complètement anéantis. Dominer une telle situation dépasse largement les possibilités d'une poignée de spécialistes et il nous semble difficile, du point de vue philosophique, de lutter à tous les niveaux sans être soutenu par une population qui accepte sans hésitation certaines options. Pour modifier des choix qui semblent aberrants, on doit préparer une meilleure information, éventuellement l'éducation d'un public élargi; mais, là encore, il s'agit d'un autre métier dont la pratique restreint l'activité du chercheur.

Depuis plus de vingt ans, les méthodes d'intervention, à l'occasion des restaurations, ont apporté un bouleversement des habitudes. L'archéologue se trouve confronté à des interventions qui transforment toujours plus profondément les édifices anciens en changeant les fonctions d'immeubles devenus inutilisables, en employant des matériaux différents de ceux des structures originales et en collaborant avec des artisans qui ont perdu les techniques et les outils traditionnels. Dès lors la restauration d'un monument, qui est entreprise pour le conserver et pour lui assurer une vie nouvelle, débouche sur une destruction systématique provoquant une perte irréversible de substance et la disparition des jalons de notre histoire. Il y a deux réactions à cette constatation: on peut admettre d'une part que la documentation est un système minimum de sauvetage et d'autre part que l'action dans le cadre d'une véritable équipe peut apporter des solutions encore meilleures.

Les méthodes documentaires ont été considérablement améliorées et l'on doit souligner qu'en Suisse, sur le plan archéologique, notre collègue H.-R. Sennhauser a beaucoup apporté à notre efficacité. Sa grande expérience a permis de constater que le meilleur dessin des vestiges d'un mur ne peut remplacer l'élaboration des hypothèses concernant les fonctions de cette

structure. En une formule un peu simpliste, il faut dire que notre travail consiste à faire revivre le monument et non pas seulement à fournir le relevé, même détaillé, de ses parois destinées à être modifiées ou détruites. C'est le mouvement de l'histoire que l'on doit lire dans les maçonneries anciennes et qui servira à faire mieux respecter ces témoins du passé. Sans une analyse en profondeur, le passage de l'archéologue risque de devenir un élément mécanique de l'intervention et, en ce cas, on perdra l'aspect subtil du passé des constructions, une qualité qui semble peu à peu abandonner nos centres historiques.

Si l'on admet que, pour mener convenablement un chantier d'analyse des maçonneries et de fouilles, il faut absolument être en mesure de formuler de nombreuses hypothèses de travail permettant de conduire la recherche de manière dynamique, il faut également accepter les responsabilités scientifiques que cela implique. Sans un solide bagage théorique, les études architecturales peuvent devenir inutiles et aller même jusqu'à fausser le programme documentaire. Ces notions ne sont pas toujours acceptées. Pourtant notre propre expérience nous a montré que, dans un canton de petites dimensions comme celui de Genève, les travaux systématiques menés dans les édifices médiévaux devaient absolument être accompagnés de recherches comparatives permanentes. Ainsi, nous avons mis sur pied un véritable système de vérifications des connaissances, donnant l'occasion aux spécialistes d'une vaste région comprenant le bassin du Rhône, l'Isère, la Savoie, le nord de l'Italie et la Suisse de se réunir régulièrement sur nos chantiers et de participer à des discussions critiques remettant en question les hypothèses les plus assurées. Ce système, qui implique un échange permanent des données, diminue la recherche du sensationnel et permet à chacun de mesurer ses limites.

Pour ce qui est de la seconde solution de sauvegarde, à savoir la préparation de groupes de travail se chargeant d'un monument et acceptant la pluridisciplinarité, c'est une formule qui devrait s'imposer car elle permet d'utiliser les forces de chacun. Mais cela demande aussi un engagement moral qui n'apparaît pas toujours sur les chantiers, ainsi qu'une générosité humaine faisant trop souvent défaut.

Si l'on admet que l'architecte est l'animateur du groupe, la position de l'archéologue est à redéfinir. Sa tâche est de fournir des informations et des plans concernant la structure et l'histoire de l'édifice, documents qui permettront de préparer le programme d'intervention. L'architecte doit donc admettre aussi que son projet ne peut être défini sérieusement avant les études des textes, des peintures murales ou avant l'analyse des maçonneries. Cette difficulté provoque trop souvent les vives réactions du maître d'oeuvre

et l'architecte a quelquefois tendance à rechercher des compromis dès la première phase de discussion. Il est alors tentant d'utiliser l'archéologue comme bouc émissaire et de le rendre responsable des complications provoquant un changement de projet. L'architecte qui accepte de restaurer un édifice ancien devrait savoir que cette décision implique un engagement sérieux; il devrait être également mieux renseigné sur ses obligations. Cette critique de l'attitude générale se veut constructive. Il existe heureusement des exceptions représentées par des personnes qui favorisent les rapports nécessaires à une bonne marche de la restauration. Mais le rôle important de l'architecte, qui devient le coordinateur, n'échappe à personne et dans l'état de crise actuelle, il nous semble nécessaire de tout mettre en oeuvre pour favoriser de nouvelles solutions.

Nos problèmes sont toujours plus complexes et les choix de restauration toujours plus difficiles à faire. C'est à chacun de fournir l'effort nécessaire et de jouer un rôle de responsable du patrimoine. Dans ce but, nous devons peut-être encore mieux informer autour de nous, la Commission fédérale et les Services cantonaux devraient être encore plus effectifs. Il faut aussi considérer le réel problème de formation qui existe au sein des différents secteurs concernés, la prise de conscience devrait donc être plus large.

Par ces quelques réflexions, j'espère ne pas avoir fait un plaidoyer pour le métier d'archéologue et pour l'intégration d'un autre spécialiste sur tous les chantiers de restauration. Pourtant il est certain que la fouille et le temps nécessaire aux analyses offrent souvent la possibilité d'une réflexion utile avant l'intervention des différents corps de métier. Les travaux de recherches permettent aussi de découvrir les dimensions historiques du monument et obligent le groupe de travail à être plus prudent; ils aident encore à persuader le maître de l'ouvrage ou l'opinion publique de la nécessité de préserver un cadre de vie que l'on ne peut juger avec légèreté. L'éthique de la restauration, qu'il est aujourd'hui si compliqué de fixer devrait de plus en plus être liée à l'authenticité du monument. Ce critère est incomparable puisque irremplaçable et, même si cela augmente un peu les difficultés, on devrait aller vers l'adoption de solutions réversibles qui imposeront tout naturellement la sauvegarde du patrimoine.

L'architecte, par Claude Jaccottet

L'évènement majeur des dernières décennies quant aux monuments historiques est la prise de conscience de la responsabilité qui pèse sur les épaules de ceux qui ont à s'en occuper, prise de conscience qui se traduit

en particulier dans le fait de mettre l'accent plutôt sur la conservation que sur la restauration. Elle s'exprime aussi dans la constatation qu'on ne peut raisonnablement plus concevoir de restauration sérieuse sans y associer au moins le restaurateur de peintures et l'archéologue.

Mais en matière de restauration, la responsabilité dont nous avons pris conscience repose en premier lieu et principalement sur l'architecte. *En premier lieu* parce qu'il est le plus souvent consulté le premier et qu'il se trouve ainsi d'emblée seul pour concevoir la restauration. A cette étape de sa mission et dans l'état actuel des choses, il doit se débrouiller seul car il ne peut imposer immédiatement au maître de l'ouvrage de confier une série de mandats aux spécialistes dont il aurait besoin pour établir les bases de la documentation indispensable à la préparation de son projet. L'architecte ne peut donc que se réjouir d'une procédure qui lui permette de s'en remettre aux personnes versées en la matière pour toutes les analyses préliminaires qui dépassent ses propres compétences et de pouvoir simultanément créer, — grâce à la documentation fournie de cette manière — des bases solides pour son étude architecturale de la restauration.

La responsabilité repose *principalement* sur l'architecte parce que dès le début de sa mission et jusqu'à son achèvement qui s'étale bien plus loin que le bouclage des comptes des travaux, il répond de l'œuvre de restauration entreprise. Devant l'ampleur de la tâche à remplir, en face d'ouvriers qui ont perdu la connaissance des méthodes traditionnelles propres à leur métier, placé souvent en cours de chantier devant des choix aussi difficiles qu'urgents, on doit bien admettre que l'architecte puisse par moment éprouver un sentiment d'isolement aigu.

Cette situation serait désespérée si n'existaient heureusement pour lui des points d'appui importants:

— D'abord, là où ils sont organisés, les services des monuments historiques auxquels il peut faire appel pour entreprendre, organiser et mener à chef son travail. L'importance du rôle du conservateur des monuments doit être soulignée ici car elle est, en fin de compte, prépondérante et déterminante dans la qualité d'une restauration.

— Deux autres artisans de la restauration épaulent maintenant l'architecte, l'archéologue: d'une part, le restaurateur de peinture d'autre part. Le fait que les investigations archéologiques ne puissent être menées par l'architecte mais doivent être confiées à un archéologue expérimenté et consciencieux n'est plus en discussion aujourd'hui, ne devrait plus l'être en tout cas.

Pour que cette collaboration soit efficace, il incombe cependant à l'architecte de la prévoir, d'en tenir compte dans son devis et dans l'estimation de la durée des travaux, d'en organiser l'exécution et de seconder l'archéologue

en l'orientant sur certains aspects particuliers de l'édifice en vue de sa restauration. Il lui appartient aussi de tirer du résultat des investigations archéologiques les fruits utiles au projet de restauration.

L'importance du rôle du restaurateur de peintures n'est pas reconnue avec autant d'évidence. Trop souvent encore fait-on appel à lui au moment où le pic des maçons enlevant systématiquement les enduits a fait apparaître une peinture murale dont on arrête ainsi la destruction totale presque par hasard alors que l'analyse des enduits devrait, chronologiquement, précéder l'intervention de l'archéologue. Il faut insister sur le fait que le restaurateur de peinture est un des artisans principaux d'une vraie restauration. Il faut aussi qu'on se rende compte qu'il n'est pas un peintre spécialisé dans la restauration, mais qu'il est d'abord restaurateur, avec tout le bagage de culture générale que cela implique, et qu'il utilise ensuite ses connaissances pour la restauration des peintures.

Depuis un certain temps, l'architecte peut compter sur une autre collaboration essentielle, celle des laboratoires spécialisés dans l'étude des matériaux qui seuls peuvent lui apporter un concours sérieux dans l'analyse de la dégradation physique du monument et l'aider à en définir les aspects et les causes et lui donner, dans la mesure du possible, des remèdes pour sa conservation. La consultation des laboratoires spécialisés dans cette recherche devrait intervenir dès la première phase de l'étude d'une restauration.

Intentionnellement, nous n'avons pas encore mentionné, sans du tout l'oublier, l'historien de l'art dont l'apport est essentiel, mais qui ne participe pas directement à l'aspect opératif de la restauration. Son rôle est pourtant fondamental au stade des études et il n'est plus concevable de l'ignorer. Mais sa participation à l'étude et la réalisation d'une restauration reste plus difficile à faire admettre sans réticences de part et d'autre.

Conservateurs des monuments, expert fédéral, architecte, archéologue, restaurateur d'art, laboratoire des matériaux, historien de l'art, pour ne citer que les principaux, tels sont ceux que nous appelons artisans de la restauration, sans compter les entreprises et leurs ouvriers qui en seront les réalisateurs mais dont il ne peut être question ici.

Ces personnalités ont pu, autrefois, du temps de Viollet le Duc, par exemple, être concentrées en une seule personne, non sans que cela présente d'ailleurs les dangers que l'on sait. Ce n'est plus possible aujourd'hui et il importe d'utiliser les compétences de chacun en harmonisant et coordonnant leurs interventions.

La procédure proposée dans le projet de résolution n'est pas une nouveauté. Elle est appliquée dans plusieurs de nos cantons. Le but de cette réunion et de nos discussions est d'en faire reconnaître la valeur et d'en

rendre l'application systématique, sinon obligatoire, ce processus d'intervention étant selon nous le plus apte à garantir le résultat d'une restauration dans le sens où l'entend la charte de Venise.

Cette procédure n'est pas réservée exclusivement aux travaux de restauration. Les travaux d'entretien, d'assainissement, la pose de vitraux, d'orgues, etc. devraient en toute rigueur être organisés de la même manière, il n'y a pas de raison de les différencier. Des travaux d'entretien mal conduits peuvent être aussi désastreux pour la conservation d'un édifice que l'absence d'entretien. Alors que l'entretien bien conçu et régulier représente la garantie la plus sûre d'éviter une restauration coûteuse et souvent nuisible à l'édifice. Les travaux d'entretien doivent être encouragés et aidés financièrement, mais aussi contrôlés soigneusement.

Le projet de résolution ne précise pas la qualité de l'édifice à restaurer car il se limite exclusivement à l'organisation logique et pratique d'une restauration. Il est évident qu'une fois cette procédure définie, admise et codifiée, elle devra s'appliquer à la restauration de n'importe quel objet, que ce soit une simple maison paysanne, une fontaine, un four, une petite maison urbaine ou tout un quartier, aussi bien qu'une cathédrale et tout monument classé.

Impressions d'un participant au colloque, par Leila el-Wakil

Il est apparu lors de ces conférences et des débats qui ont suivi que chaque spécialiste comprenait la restauration comme un travail d'équipe où les responsabilités devaient être partagées. La plupart des participants se rallièrent aussi à cette notion de pluridisciplinarité. L'architecte ne doit plus désormais être un homme-orchestre, mais plutôt un chef d'orchestre qui s'adjoit les compétences de divers collaborateurs, tout aussi indispensables les uns que les autres pour assurer la réussite de l'intervention. Il assume un rôle clé puisque c'est à lui qu'incombe la tâche de savoir à bon escient organiser la collaboration du conservateur des monuments, de l'archéologue, du restaurateur de peintures, de l'historien de l'art, de l'ingénieur, de l'expert fédéral, etc. En effet, l'accroissement considérable des connaissances et la spécialisation qui en résulte sont symptomatiques de l'époque qui est la nôtre; dans ces conditions il n'est plus question pour le professionnel de disperser son attention dans plusieurs disciplines, sous peine d'être, à juste titre souvent, taxé d'amateurisme. Il semble donc indispensable que l'architecte-restaurateur prenne conscience de ses limites et, qu'afin de garantir le sérieux de son travail, il renonce à vouloir jamais égaler l'exemple, au

demeurant exceptionnel, d'un Viollet-le-Duc. L'idéal de l'« homo universalis » était de mise au siècle passé.

Il va donc de soi que l'architecte auquel on fit allusion tout au long de ces débats devait être un spécialiste de la restauration, formé par des stages ou un enseignement de troisième cycle. Dans la réalité il n'est malheureusement pas rare que l'on confie le sort d'anciens bâtiments à des architectes « généralistes », ne manifestant pas d'intérêt particulier — si ce n'est financier — pour la restauration. C'est ainsi que des néophytes, faute d'obtenir d'autres commandes, prennent trop souvent encore en charge de tels travaux.

On insista également sur le rôle non moins important du conservateur des monuments sur les épaules duquel repose, en réalité, la responsabilité entière de la sauvegarde du patrimoine architectural, mais, cette tâche étant immense, on s'accorda pour la limiter et pour préciser qu'elle ne devrait pas s'exercer au niveau de l'exécution des travaux, la responsabilité du chantier et de son organisation incombant de toute évidence à l'architecte. En revanche le rôle du conservateur est prépondérant au moment de la préparation d'une restauration et, au cours de celle-ci, chaque fois que des choix sont à faire qui peuvent être déterminant pour la conservation et l'authenticité du monument. Sa mission, qui est en fait permanente, reprend en toute responsabilité dès l'achèvement des travaux, le contrôle de l'entretien des édifices étant la meilleure manière d'en éviter la restauration.

Parmi les autres « artisans de la restauration », c'est bien au restaurateur de peintures et à l'archéologue qu'incombe la plus grande part de responsabilité dans le sens d'une collaboration aussi large que possible avec l'architecte et le conservateur, dès les premières démarches en vue d'une restauration.

La réussite d'une restauration nécessite par ailleurs une autre condition: il faut que l'équipe des « artisans de la restauration » comprenne en son sein des maîtres d'état eux aussi qualifiés pour ce type de travaux. N'importe quel maçon ou n'importe quel charpentier ne saurait faire l'affaire. Sans former de supertekiciens il faudrait néanmoins initier ces maîtres d'état aux techniques traditionnelles souvent oubliées depuis l'introduction des techniques contemporaines. De la pratique consciencieuse et du savoir-faire de ces hommes dépend étroitement le succès d'une restauration.

La résolution adoptée à l'issue du colloque Mission et collaboration

Les participants au Colloque régional de Genève (5 et 6 octobre 1979), après avoir visité le chantier des fouilles de la cathédrale St-Pierre ainsi que

plusieurs monuments récemment restaurés, ont entendu et discuté un certain nombre de rapports et, se référant à la charte de Venise en vue de son application, sont arrivés aux conclusions suivantes:

1. La conservation et la restauration d'un monument historique sont des opérations pluridisciplinaires. Dans la plupart des cas, elles appellent le concours de différents spécialistes.

2. Ces spécialistes doivent être hautement qualifiés. Leur formation théorique et pratique mérite une attention particulière.

3. La composition du groupe des spécialistes dont la coopération est requise dans un cas concret peut varier. Elle sera fixée suivant les besoins.

4. Ce groupe doit se réunir en tout cas avant la définition du programme et le début des travaux. Il suivra en principe ceux-ci jusqu'à la fin de l'opération.

5. Parmi les spécialistes, responsables chacun dans leurs domaines respectifs, l'architecte mandaté et le conservateur des Monuments historiques ont une position clef et une responsabilité particulière. Pour accomplir leur tâche, ils s'entourent des spécialistes scientifiques et techniques nécessaires, fonctionnaires ou privés.

— L'architecte, qu'il soit fonctionnaire ou indépendant, a la responsabilité du projet et de la conduite du chantier.

— Le conservateur des Monuments historiques anime, surveille et suit le travail du groupe pluridisciplinaire et en évalue les résultats. Les grandes options préliminaires ainsi que les décisions sur le chantier supposent l'accord entre ces deux responsables et, de toute évidence, le consentement du maître de l'ouvrage.

6. A titre d'orientation, les participants ont élaboré un schéma de procédure qui fait partie intégrante de cette résolution. Ce schéma indique une ligne de conduite idéale et s'adresse tant aux propriétaires qu'aux administrations concernées. Il tient essentiellement compte des conditions régnant en Suisse, mais peut être appliqué avec les adaptations nécessaires dans tout autre pays.

Déroulement « idéal » des opérations

Préparation:

1. Intention de conserver et de restaurer.

2. Prise de contact du propriétaire avec les autorités responsables du patrimoine architectural. Appréciation de l'édifice, examen de son état de

conservation, constatation de la nécessité de restaurer et première détermination du but à atteindre par la restauration. Eventuellement rapport du conservateur des monuments, référence aux inventaires et aux recensements architecturaux.

3. Mise à disposition d'un crédit approprié pour les travaux préliminaires.

4. Choix d'un architecte. Formation et consultation d'un groupe pluridisciplinaire de spécialistes, assistés des experts délégués par les autorités responsables et comprenant: l'architecte, l'archéologue, le restaurateur des peintures murales, le restaurateur du mobilier, l'historien de l'art, le documentaliste, le représentant du laboratoire de conservation des monuments, suivant les cas l'historien de l'urbanisme, le chimiste, l'ingénieur, etc. Répartition des devoirs et des responsabilités.

5. Etablissement des programmes et premières études.

a) Etude de l'édifice par l'architecte en collaboration avec les membres du groupe: littérature pertinente, recherches en archives, plans existants, relevés préliminaires, photographies.

b) Analyse de l'édifice sans atteinte à sa substance: murs, toiture, charpente, enduits, mobilier, etc...

c) Analyse de la dégradation physique de l'édifice avec l'aide de laboratoires spécialisés.

Conception:

6. Etablissement par l'architecte d'un avant-projet tenant compte des indications fournies par le groupe pluridisciplinaires et d'un devis estimatif en accord avec le propriétaire et les experts désignés par les autorités responsables.

7. Demandes d'autorisation et de subvention, étude de financement, décision de restaurer.

8. Allocation des crédits pour la restauration.

9. Etude complémentaire de l'édifice organisée et coordonnée par l'architecte.

a) Documentation: complément d'informations donné par l'historien et l'archiviste et, le cas échéant, par des relevés et des photographies.

b) Etude et protection du mobilier.

c) Enduits et peinture: analyse par le restaurateur, sondages, mesures d'urgence, documentation des résultats des sondages avant les interventions ultérieures.

d) Sondages archéologiques.

e) Statique: en cas de doute, étude et rapport d'un ingénieur spécialisé, éventuellement sondages géotechniques.

Réalisation:

10. Fouilles archéologiques et analyse des maçonneries, rapport préliminaire.

11. Projet définitif et devis détaillé établis par l'architecte assisté des experts désignés, en accord avec le propriétaire et le conservateur des monuments, et sur la base du résultat des investigations archéologiques et de la documentation fournie par le groupe pluridisciplinaire.

12. Travaux de restauration sous contrôle des autorités compétentes. L'architecte doit pouvoir compter sur la collaboration du groupe pluridisciplinaire et en réunir les membres en fonction des problèmes posés par la réalisation des travaux.

La documentation doit être poursuivie en cours de chantier et l'architecte doit organiser l'avancement des travaux en tenant compte de la nécessité de poursuivre et d'achever toutes les études du monument (mobilier, peinture, crépis, archéologie, etc...) qui ne pouvaient être faites avant l'ouverture du chantier.

Décomptes intermédiaires et versement d'acomptes sur les subventions.
13. Documentation finale: relevés et photographies avant, pendant et après les travaux et rapport: énumération sommaire mais exhaustive des interventions.

14. Décompte du coût des travaux, versement des subventions.

15. Etude scientifique et publication des résultats, des recherches et des travaux avec si possible l'aide des autorités compétentes.

Pour les bâtiments d'intérêt national ou de valeur équivalente l'étude scientifique et la publication doivent s'étendre à l'ensemble de l'édifice.

16. Entretien correct du monument par le propriétaire et contrôle régulier par les autorités responsables.

NOM: CLAUDE JACCOTTET, Architecte - THEO-ANTOINE HERMANES, Restaurateur de peinture - ALFRED WYSS, Conservateur des monuments - CHARLES BONNET, Archéologue - Suisse.

THEME: DOCTRINE

TITRE: L'ARCHITECTE ET LES ARTISANS DE LA RESTAURATION DES MONUMENTS: MISSION ET COLLABORATION.

RESUME:

Après une étude critique et un essai de révision de la charte de Venise, les organisateurs de ce colloque sont arrivés à la conclusion que ce texte fondamental de 1964 conserve toute son actualité et ne mérite que quelques adjonctions sans importance. C'est pourquoi ils ont alors décidé de mettre en discussion plutôt la question cruciale de la procédure à suivre au cours d'une intervention pour garantir le respect de la charte.

Lors d'une intervention quelconque sur un édifice, ce respect implique la présence d'un responsable, en principe l'architecte qui doit s'assurer, pour la réussite de l'opération, la collaboration de tous les spécialistes et artisans les plus qualifiés et concevoir une organisation des études et de la réalisation des travaux qui favorisent la coopération pluridisciplinaire indispensable. Pour illustrer cette pluridisciplinarité et ses conséquences un architecte et trois spécialistes ont exprimé leurs conceptions respectives des tâches qu'ils devraient assumer.

La résolution issue des délibérations qui suivirent ces communications souligne l'aspect pluridisciplinaire des interventions de conservation et de restauration et formule un schéma du déroulement « idéal » des opérations qui s'adresse tant aux propriétaires qu'aux administrations concernées et tient compte des étapes successives d'une bonne organisation: préparation, conception, réalisation et entretien.

Si parfaite qu'elle soit, la doctrine exprimée dans la charte de Venise ne peut passer directement dans les faits. Il lui faut un élément de liaison qui ne peut être autre qu'une méthode d'application, une procédure d'intervention. Les participants au colloque de Genève proposent un mode d'application qui leur semble de nature à remplir cette fonction et à permettre que la charte de Venise ne reste pas lettre morte.

NAME: CLAUDE JACCOTTET, Architect - THEO-ANTOINE HERMANES, Restorer of Paintings - ALFRED WYSS, Conservator of Monuments - CHARLES BONNET, Archaeologist - Switzerland.

SUBJECT: DOCTRINE

TITLE: THE ARCHITECT AND MONUMENT RESTORATION CRAFTSMEN: MISSION AND COLLABORATION

SUMMARY:

Following a critical study of the Venice Charter and an attempt at revising it, the organizers of the symposium had arrived at the conclusion that the basic text of 1964 remained fully relevant to the contemporary situation and required only a few minor additions. They therefore decided that it was preferable to discuss the crucial question of the procedure to be adopted during a restoration job to ensure compliance with the Charter.

It was held that such an end could not be achieved in the event of any work on a building unless there was someone fully in charge on the spot; this should normally be the architect, who, for the operation to succeed, must have the assistance of all the most highly qualified experts and craftsmen and must plan out both the preliminary studies and the schedule for the practical work in such a way as to facilitate the multidisciplinary cooperation which was essential.

To illustrate the meaning of such cooperation and what it involved, an architect and three specialists gave their views on their respective tasks.

The resolution adopted following the discussion on the remarks of these speakers stresses the multidisciplinary aspect of conservation and restoration work and contains an "ideal" programme for the conduct of operations, intended alike for owners of buildings and for the relevant administrations, and making due provision for the successive stages of a well-organized job, namely, preparations, design, practical work and maintenance.

However unimpeachable it may be, the doctrine expressed in the Venice Charter cannot be directly applied in practice; there must be an intermediary factor which cannot be anything other than a method of application or of practical procedure. The persons attending the Geneva symposium propose a method of application which they feel to be capable of fulfilling this function and enabling the Venice Charter to be something more than a dead letter.

NOMBRE: CLAUDE JACCOTTET, Arquitecto - THEO-ANTOINE HERMANES, Restaurador de Pintura - ALFRED WYSS, Conservador de Monumentos - CHARLES BONNET, Arqueólogo - Suiza.

TEMA: DOCTRINA

TITULO: EL ARQUITECTO Y LOS ARTESANOS DE LA RESTAURACION DE MONUMENTOS: MISION Y COLABORACION

SUMARIO:

Tras un estudio crítico y un ensayo de revisión a la Carta de Venecia, los organizadores de este Coloquio han llegado a la conclusión de que este texto fundamental de 1964 conserva toda su actualidad y no amerita más que algunas adiciones sin importancia. Por lo cual han decidido plantear para discusión, más bien, la cuestión crucial del procedimiento a seguir en el curso de una intervención, para garantizar el respeto a la Carta.

En una intervención cualquiera sobre un edificio, este respeto implica la presencia de un responsable, en principio arquitecto, quien debe asegurar para el éxito de la obra, la colaboración de todos los especialistas y artesanos más calificados, y planear una organización de estudios y la realización de trabajos que favorezcan la cooperación pluridisciplinaria indispensable.

Para ilustrar esta multidisciplinaria y sus consecuencias, un arquitecto y tres especialistas han expresado sus conceptos respectivos sobre las tareas que deberían asumir.

La solución emanada de las deliberaciones que siguieron a esta colaboración, subraya el aspecto multidisciplinario de las intervenciones de conservación y de restauración y formula un esquema « ideal » de desarrollo de operaciones que va dirigido tanto a los propietarios como a los administradores involucrados, considerando como etapas sucesivas de una buena organización: la preparación, la concepción, la realización y el mantenimiento.

Por perfecta que sea, la doctrina expresada en la Carta de Venecia no puede pasar directamente a los hechos. Es necesario un elemento de liga, que no puede ser otro que un método de aplicación, un procedimiento de intervención. Los participantes en el coloquio de Ginebra proponen un sistema de aplicación que a su parecer es capaz de cumplir esta función y de permitir que la Carta de Venecia no quede como letra muerta.

Имена : Клавдий Жаккотэ, Архитектор
Теодор-Антоний Германес, Реставратор Художественных Работ,
Альфред Вюсс, Хранитель Памятников,
Шерль Боннез, Археолог

Тема : ДОКТРИНА

Оглавление : АРХИТЕКТОР И РАБОТНИКИ ПО РЕСТАВРАЦИИ
ПАМЯТНИКОВ : ИХ МИССИЯ И СОТРУДНИЧЕСТВО

(тема местного коллоквиума организованного швейцарской секцией ИКОМОСА под председательством Господина Эрнеста Мартена, имевшего место в Женеве, в октябре 1979 года);

Краткое Описание : После критического изучения и пробы ревизии Венецианской харты, организаторы этого коллоквиума пришли к заключению, что фундаментальный текст 1964 года сохраняет всю свою действительность и заслуживает только несколько незначительных прибавок. Вот почему они тогда решили что лучше поставить большой важности о процедуре которой нужно следовать в подходах к интервенциям, из за уважения к харте.

В подходе ко всякой интервенции относительно здания, такое уважение означает присутствие ответственного лица, в принципе самого архитектора, который должен заручиться, для успеха работы, сотрудничеством всех наиболее квалифицированных специалистов и ремесленников, создать такую организацию для изучения и осуществить работы так, чтобы существовало необходимое сотрудничество между различными дисциплинами. Как пример работы такой группы разной дисциплинарности и ее действий один архитектор и три специалиста выразили свои мнения о задачах, которые им предстоит выполнить.

Резолюция постановленная вследствие этого обсуждения подчеркивает многодисциплинарный аспект интервенции для сохранения и реставрации и излагает схему "идеального" хода действий, которая относится ко владельцам, наравне как и к замешанным администрациям и принимает во внимание постепенные стадии хорошей организации т. е. подготовку, понимание, исполнение и содержание.

Как бы не была она совершенна, доктрина выраженная в Венецианской харте не сможет быть прямо приложена к фактам. Ей необходим элемент связи, которым может только быть применительный метод - процедура интервенции. Участники Женевского коллоквиума предлагают метод применения, который им кажется способным выполнить эту роль, что позволяет Венецианской харте не остаться мертвой буквой.

NOME: CLAUDE JACCOTTET, Architetto - THEO-ANTOINE HERMANES, Restauratore di dipinti - ALFRED WYSS, Conservatore dei Monumenti - CHARLES BONNET, Archeologo - Svizzera.

TEMA: DOTTRINA

TITOLO: L'ARCHITETTO E GLI ARTIGIANI DEL RESTAURO DEI MONUMENTI: MISSIONE E COLLABORAZIONE (Tema del colloquio regionale organizzato dalla sezione svizzera dell'ICOMOS a Ginevra nell'ottobre 1979)

SOMMARIO:

Dopo uno studio critico ed un saggio di revisione della Carta di Venezia, gli organizzatori di questo colloquio sono arrivati alla conclusione che questo testo fondamentale, del 1964, conserva tutta la sua attualità e non merita che qualche aggiunta senza importanza. Questo perché gli organizzatori hanno poi deciso di mettere in discussione soprattutto la questione cruciale della procedura da seguire nel corso di un intervento per garantire il rispetto della Carta.

Durante un intervento qualsiasi su un edificio questo rispetto implica la presenza di un responsabile; per principio l'architetto si deve assicurare, per la riuscita dell'operazione, la collaborazione di tutti gli specialisti ed artigiani più qualificati e concepire un coordinamento degli studi e della realizzazione dei lavori indispensabile.

Per illustrare questa pluridisciplinarietà e le sue conseguenze, un architetto e tre specialisti hanno espresso i loro rispettivi concetti sui compiti che dovranno assumersi.

La risoluzione presa al momento delle deliberazioni che hanno seguito queste comunicazioni sottolinea l'aspetto pluridisciplinare degli interventi di conservazione e restauro e formula uno schema di svolgimento « ideale » delle operazioni che è diretto tanto ai proprietari che alle amministrazioni competenti e che tiene conto delle tappe successive per una buona organizzazione: preparazione, concezione, realizzazione e manutenzione.

Per quanto perfetta sia, la dottrina espressa nella Carta di Venezia non può essere applicata direttamente ai fatti. C'è bisogno di un elemento di collegamento che non può essere altro che un metodo di applicazione, una procedura di intervento. I partecipanti al colloquio di Ginevra propongono un metodo di applicazione che sembra adatto ad adempiere questa funzione ed a permettere che la Carta di Venezia non resti lettera morta.